

Franska

Toute personne possédant un récepteur de télévision doit, selon la loi suédoise, payer une redevance audiovisuelle à Radiotjänst. Grâce à la redevance audiovisuelle, Sveriges Television, Sveriges Radio et Sveriges Utbildningsradio peuvent faire des programmes qui ne sont pas influencés ni par les entreprises ni par les politiciens. Ceci est appelé du service public, la radio et la télévision au service du public, et qui vous offre aussi bien des actualités et documentaires que des programmes d'amusement et éducatifs.

Comme récepteur de télévision est considéré tout équipement destiné à la réception d'émissions de télévision, quel que soit le mode de réception. Des exemples de récepteurs de télévision sont les téléviseurs, les magnétoscopes, les ordinateurs avec carte TV, les récepteurs de télévision numérique ainsi que les lecteurs DVD à même de recevoir des émissions de télévision. La redevance n'est pas incluse dans la taxe versée pour la télévision par câble, satellite ou numérique. Cela n'a d'ailleurs aucune importance quelles chaînes que vous regardez ou que vous louez, possédez ou empruntez le récepteur, toute personne ayant un récepteur de télévision doit participer et payer pour le service public.

Si vous avez un récepteur de télévision, il est le plus simple de le déclarer sur le site www.radiotjanst.se. Vous pouvez également appeler notre service clientèle au numéro 0771-91 00 04 ou écrire à Radiotjänst i Kiruna AB, 981 80 Kiruna.

Merci de payer votre redevance audiovisuelle !

Website in English: www.radiotjanst.se/en